

NATIONS UNIES

Assemblée générale

QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
7e séance
tenue le
mercredi 12 octobre 1994
à 18 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 7e SÉANCE

Président : M. KHAN (Pakistan)

puis : M. RAICHEV (Bulgarie)

SOMMAIRE

DÉBAT GÉNÉRAL (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/49/SR.7
22 décembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

94-81605 (F)

9481605

/...

La séance est ouverte à 18 heures.

DÉBAT GÉNÉRAL (suite)

1. M. WLOSOWICZ (Pologne) dit que les changements intervenus à l'échelle mondiale sur les plans politique, économique, environnemental et démographique ont créé des problèmes d'une nature différente de ceux auxquels était confrontée la diplomatie traditionnelle. Les moyens militaires ou la bonne volonté ne suffisent pas pour résoudre ces problèmes, car ceux-ci nécessitent des mesures décisives qui permettront aux institutions internationales, notamment l'Organisation des Nations Unies, de s'adapter à cette nouvelle situation et de relever les défis mondiaux de l'heure.

2. Malgré ses imperfections, le système des Nations Unies constitue encore le cadre qui se prête le mieux à promouvoir la coopération internationale au service du développement. Cependant, l'approche sectorielle classique de l'Organisation a eu pour résultat l'éparpillement des efforts et le double emploi, et n'a pas permis de répondre aux défis actuels. Le processus de développement nécessite l'intégration des efforts déployés sur les plans politique, économique et social. Mais, comme l'a signalé l'ancien Premier Ministre de la Pologne, il existe au niveau de la structure intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies un décalage à la fois technique et institutionnel entre les questions politiques et de sécurité, d'un côté, et les questions économiques et de développement social, de l'autre. Aussi la Pologne souscrit-elle à la proposition du Secrétaire général, selon laquelle le Conseil économique et social devrait être invité à faire rapport au Conseil de sécurité sur les faits nouveaux d'ordre économique et social intéressant la paix, la sécurité et la stabilité.

3. La conclusion heureuse des négociations d'Uruguay et la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) permettront de gérer plus efficacement les affaires économiques et commerciales au niveau international. Le resserrement des liens institutionnels entre le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et l'OMC, qui constituent les trois piliers du système de Bretton Woods, introduira plus de cohérence dans leurs politiques, ce qui permettra, ensuite, d'assurer le développement sans à-coups des pays en transition. L'aide ne doit pas devenir le substitut des échanges commerciaux. L'accès aux marchés mondiaux est d'une importance vitale pour les pays d'Europe centrale, et c'est pourquoi M. Wlosowicz demande instamment aux pays développés d'accepter davantage d'exportations en provenance des pays en transition. Il se félicite que les accords de Marrakech comprennent plusieurs dispositions qui tiennent compte des réalités du processus de transition.

4. Il faut espérer que la création de l'OMC conduira à l'adoption d'un système d'échanges commerciaux multilatéraux plus ordonné et plus équitable. Cette nouvelle organisation devrait devenir opérationnelle aussitôt que possible, afin de réduire au minimum tous les risques accompagnant la transition de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) à l'OMC. À cette fin, la Pologne n'épargnera aucun effort pour parachever la procédure de ratification aussi rapidement que possible. Il faut aussi trouver les moyens de coordonner les efforts de l'OMC avec ceux d'autres institutions qui s'occupent actuellement

/...

de questions commerciales, et éviter ainsi d'appliquer plusieurs fois aux mêmes fins des efforts ou des ressources.

5. Le FMI, la Banque mondiale et l'OMC, agissant de concert avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes d'assistance technique, aideront le système des Nations Unies à mieux centrer son attention sur la fourniture de l'aide aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays de l'Afrique subsaharienne et les pays en transition. Les mandats de ces organismes devront être réexaminés et redéfinis, selon qu'il conviendra. Les institutions qui s'occupent de développement sont contraintes de reconnaître que le décalage existant en matière de développement représente une menace à la sécurité, et qu'il convient donc de le résorber en priorité absolue.

6. Alors que certaines régions assistent à une revitalisation de leur économie, d'autres manquent du dynamisme nécessaire à la croissance. Les pays développés à économie de marché progressent de nouveau, mais continuent de souffrir de l'aggravation du chômage. Les pays en développement, qui comptent 80 % de la population mondiale, ont enregistré une forte croissance durant ces dernières années; par contre, en Europe centrale et orientale, la production continue de baisser, bien que le taux de cette baisse se soit ralenti durant ces deux dernières années. En dépit des signes de redressement qui se manifestent dans certains pays d'Europe centrale, ceux-ci continuent de connaître le chômage et d'autres difficultés, notamment celles résultant des disparités économiques surgies dans des sociétés autrefois égalitaires. La Pologne elle-même, après avoir subi une "thérapie de choc", est en voie de relèvement pour la troisième année consécutive. Néanmoins, un grand nombre de ses indicateurs économiques n'ont pas rejoint leur niveau d'avant la crise, et les coûts sociaux d'une transformation rapide sont extrêmement élevés. Il est clair que le mouvement de réforme a besoin d'un appui extérieur, en particulier dans les pays qui ont manifesté leur volonté de changer de système.

7. Les conclusions de l'Agenda pour le développement, du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes serviront de plan d'action dans les domaines de la paix et du développement.

8. M. SYCHOU (Bélarus) dit que la situation mondiale actuelle impose de réévaluer les efforts consentis par la communauté internationale pour venir à bout de la pauvreté, du chômage, de la maladie et de la famine. Le réalisme, le pragmatisme, la solidarité et un partenariat nouveau, ainsi qu'une nouvelle forme de dialogue sur la coopération économique internationale et des mécanismes destinés à coordonner les politiques macro-économiques et la gestion macro-économique, sont indispensables à la solution de ces problèmes et d'autres problèmes à long terme.

9. Le rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour le développement" constitue un document de base pour les activités actuelles et futures de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines du développement économique et social et de l'environnement. La délégation bélarussienne estime que la thèse principale de ce rapport, selon laquelle il ne saurait y avoir de paix sans développement, n'est pas simplement un truisme, mais corrobore la propre expérience historique, souvent amère, du Bélarus.

/...

10. Alors qu'il s'efforçait d'intégrer son économie à l'économie mondiale et européenne, le Bélarus s'est trouvé aux prises avec une crise économique structurelle profonde qui a commencé vers 1985. L'absence d'une stratégie de réforme claire, des changements de façade plutôt qu'une transition progressive à une économie de marché, une politique économique étrangère incohérente et le désordre qui marque les relations économiques du pays avec nombre de ses partenaires traditionnels ne font qu'entraver le développement de l'économie bélarussienne. Les nouveaux dirigeants du Bélarus s'efforcent de faire sortir le pays de la crise économique et de réaliser de véritables réformes économiques. Le programme national mis en oeuvre pour triompher de la crise économique met particulièrement l'accent sur les objectifs suivants : stimuler la production en stabilisant le système financier et les relations entre le crédit et la masse monétaire et instituer des réformes en matière des prix; stabiliser le rouble bélarussien en équilibrant la balance commerciale et la balance des paiements, stopper la baisse de la production en veillant à en rendre la gestion possible et en encourageant les réformes du marché; et réformer la grille des salaires, les politiques en matière de revenu et d'emploi et le système d'aide sociale.

11. Le Bélarus s'intéresse à attirer des technologies et investissements étrangers, sans lesquels de véritables réformes ont peu de chance de donner des résultats à court terme. Le Bélarus coopère avec le FMI et la Banque mondiale et recherche de nouvelles formes de coopération économique mutuellement profitables avec tous les États et les milieux scientifiques, financiers et d'affaires intéressés. Actuellement, le Bélarus travaille à améliorer sa législation et cherche à mettre en place les garanties appropriées pour protéger les biens et les bénéfices de ses partenaires étrangers.

12. Le Bélarus est convaincu qu'il importe au plus haut point d'intégrer son économie à celle de la Communauté d'États indépendants, sur la base d'un consensus général, en ayant en vue leur avantage mutuel et dans un esprit de pragmatisme et de partenariat. À cet égard, la réintégration progressive des économies des pays de l'ex-Union soviétique va dans le sens de la tendance mondiale à l'intégration économique, aux niveaux régional et sous-régional.

13. La délégation bélarussienne appelle de ses voeux un Conseil économique et social efficace, le fonctionnement satisfaisant de ses organes subsidiaires, une décentralisation et une régionalisation accrues de ses activités opérationnelles, et de plus larges possibilités de mise en oeuvre de projets concrets avec la participation des commissions régionales. Sous la conduite de l'Assemblée générale, le Conseil devrait assurer une coordination efficace au sein du système des Nations Unies, dont les organismes issus des accords de Bretton Woods font partie intégrante, afin de trouver des solutions concrètes aux problèmes de développement. La délégation bélarussienne préconise une utilisation plus rationnelle des ressources financières et autres acheminées par l'entremise du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres programmes, fonds et institutions spécialisées.

14. Tout en reconnaissant les intérêts particuliers du Groupe des 77, la délégation bélarussienne ne peut accepter que ce dernier cherche à empiéter sur les intérêts économiques légitimes et naturels d'autres pays qui font face à des difficultés économiques considérables. Le Bélarus ne cherche pas à disputer aux

/...

pays les moins avancés les ressources limitées du système des Nations Unies pour le développement, mais souhaite coopérer avec tous les États industriels et les pays à développement économique dynamique, dans le cadre des efforts que lui-même déploie pour surmonter les conséquences négatives passagères, de la transition à une économie de marché.

15. La délégation biélorussienne appuie les propositions formulées par diverses délégations tendant à tenir une conférence des Nations Unies sur le développement, une conférence internationale sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies sur la coopération dans le domaine de la reconversion et une conférence internationale sur la coopération Sud-Sud, ainsi qu'à prendre d'autres initiatives intéressantes. Elle compte recevoir une réponse favorable à la proposition du Premier Ministre du Bélarus concernant la tenue, sous les auspices des Nations Unies, d'une conférence internationale sur le développement durable des pays en transition.

16. M. Raichev (Bulgarie) prend la présidence.

17. M. TÜRK (Slovénie) dit que les changements récemment intervenus sur la scène mondiale renouvellent les perspectives du développement économique et social. Un certain nombre d'États créés de fraîche date, dont la plupart s'acheminent vers une économie de marché sous sa forme pure, s'efforcent de s'intégrer au système économique international. Ainsi, l'époque des modèles de développement économique radicalement différents et rivaux a apparemment pris fin, tandis qu'une nouvelle ère d'intégration au niveau mondial annonce de nouveaux défis et ouvre de nouvelles possibilités.

18. L'Assemblée générale a, à maintes reprises, reconnu que l'intégration des économies des pays en transition à l'économie mondiale aura des effets positifs sur les échanges et sur la croissance et le développement économiques au niveau mondial. Mais ces économies ne seront intégrées avec succès que si trois facteurs essentiels sont réunis : l'accès aux marchés mondiaux, le renforcement des principes de base du libre-échange et la consolidation de la coopération régionale. À cet égard, M. Türk souhaite souligner que les termes "pays en transition" et "économies des pays en transition" relèvent d'une catégorisation assez générale et doivent être utilisés en tenant dûment compte de l'identité et de l'économie de chaque État. Il est particulièrement imprudent de répartir les États en catégories durant une période de changement dynamique.

19. Après une courte période de difficultés qui a suivi la désintégration de l'ex-Yougoslavie, la Slovénie a mis en oeuvre des programmes d'ajustement économique et a atteint à la stabilité macro-économique. Les exportations vers les marchés étrangers ont augmenté et, conjuguées à une demande intérieure accrue, permis une croissance économique importante. On s'attend à ce qu'une croissance durable non inflationniste se poursuive pendant quelques années. Au vu des données susmentionnées, les questions de développement pourraient occuper de nouveau le devant de la scène, la privatisation des entreprises publiques continuera et la réforme du système bancaire demeurera une importante priorité. Les perspectives de croissance de l'investissement sont favorables en Slovénie, et l'investissement étranger direct y jouera probablement un rôle de premier plan dans les domaines nécessitant un transfert massif de technologie.

/...

20. La Slovénie, qui est déjà membre de la Banque mondiale et du FMI, est récemment entrée au GATT. Elle s'emploie à conclure rapidement des accords de libre-échange avec ses partenaires d'Europe centrale et d'Europe de l'Est et attend que s'ouvrent les négociations sur l'association avec l'Union européenne.

21. L'expérience de la Slovénie démontre que le processus de transition peut être mené à bien rapidement et ne comporte pas nécessairement une vaste mobilisation de ressources étrangères. Deux aspects de la transition opérée par la Slovénie sont particulièrement dignes d'intérêt : premièrement, la période initiale, au cours de laquelle la stabilité macro-économique de base fut assurée, a été relativement courte; deuxièmement, l'intégration de la Slovénie au système économique international est devenue essentielle à la croissance durable dans ce pays. La Slovénie aborde maintenant une phase où les aspects technologiques, environnementaux et sociaux du développement revêtiront une importance cruciale.

22. À une époque d'interdépendance mondiale, la coopération multilatérale est plus importante que jamais. La délégation slovène se félicite de l'aboutissement des négociations d'Uruguay et participera activement aux activités de l'OMC. La Slovénie se réjouit à la perspective de poursuivre sa coopération avec le PNUD et espère que le programme de pays la concernant sera approuvé au début de 1995.

23. Le Gouvernement slovène appuie les activités de la Commission du développement durable et a déjà incorporé plusieurs éléments d'Action 21 dans sa politique et sa législation. M. Türk accueille favorablement l'Agenda pour le développement du Secrétaire général, en particulier les recommandations relatives au développement durable, et appuie l'idée de convoquer une conférence mondiale sur le développement.

24. Une politique sociale et de sains principes de gouvernement, qui s'inspirent des normes universellement reconnues en matière de droits de l'homme, constituent des aspects importants de toute politique de développement social cohérente. Le Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendra prochainement, fournira une excellente occasion de formuler des recommandations pratiques et concrètes à ce sujet. La Slovénie participe activement aux préparatifs du Sommet et accueillera un séminaire des Nations Unies sur les dimensions morales du développement social.

25. M. VILCHEZ (Nicaragua) approuve pleinement la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Groupe des 77.

26. La conjoncture mondiale a subi des changements profonds au cours de ces dernières années. Le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies fournira une excellente occasion d'évaluer en profondeur les méthodes adoptées par l'Organisation pour améliorer l'économie mondiale et tirer le meilleur parti des possibilités de développement des différents pays. À cet égard, le Nicaragua a accueilli en juillet 1994 la deuxième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, dont le but était d'identifier les faiblesses institutionnelles et d'aider les pays à participer efficacement au nouvel ordre mondial. Dans la déclaration faite à l'issue de la Conférence, les participants ont reconnu que l'avenir de la démocratie et de la

/...

paix est lié à la manière dont la communauté internationale résout des questions telles que la dette extérieure, la protection des marchés des pays en développement, le manque de moyens de financement concessionnels en faveur du développement, la lutte contre la pauvreté et les incidences des mesures d'ajustement structurel sur les groupes à faible revenu. Il y a été demandé instamment à la communauté internationale de tenir dûment compte de la complexité et du caractère spécifique du processus de transition propre à chaque pays. La Déclaration a également noté que la coopération bilatérale et multilatérale, l'encouragement au secteur privé et le renforcement de l'Organisation des Nations Unies et des organisations régionales et non gouvernementales sont d'une importance vitale pour la consolidation des progrès économiques et sociaux dans les démocraties nouvelles ou rétablies.

27. La Conférence a souligné que les programmes d'ajustement structurel qui ne tiennent pas compte des réalités sociales pourraient engendrer des tensions politiques et sociales et, partant, compromettre le processus de transition à la démocratie. Un consensus s'est dégagé pour affirmer la nécessité que le Sommet mondial pour le développement social accorde une attention prioritaire aux conséquences sociales des programmes d'ajustement structurel et à la réalisation d'une croissance équitable. Les participants à la Conférence ont également souligné la nécessité de mettre en place des réformes économiques qui fassent une place aux avantages sociaux à accorder aux groupes les plus défavorisés.

28. La Déclaration de la Conférence a mis en évidence la nécessité de conclure des accords sur la dette extérieure, notamment la dette commerciale, et d'envisager de nouveaux moyens d'assurer une croissance économique durable et la viabilité politique, qui sont indispensables au bon fonctionnement des démocraties.

29. Les participants à la Conférence ont réaffirmé qu'ils étaient résolus à renforcer le rôle que l'Organisation des Nations Unies joue en faveur de la paix et du développement et rappelé que l'"Agenda pour la paix" du Secrétaire général constituait un document précieux à cet égard. Ils ont également souligné l'importance de la coopération entre l'OMC et les organisations commerciales régionales, dont les mécanismes de régulation progressive peuvent efficacement contribuer à améliorer la situation économique et sociale des démocraties nouvelles ou rétablies.

30. La Conférence a rappelé qu'il fallait amplifier la coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine du développement pour renforcer la démocratie et la paix. Dans son plan d'action, elle a recommandé aux pays de consolider les bases de leur croissance et de leur stabilité en assouplissant leur politique macro-économique, en allégeant l'emprise de l'État et en libéralisant le secteur privé. Les participants sont convenus de redoubler d'efforts dans le domaine du développement social, d'appuyer les programmes de développement humain durable et de lutter contre la pauvreté pour préserver la démocratie.

31. Ils ont également estimé que le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods devaient accorder une plus grande attention aux problèmes actuels des pays concernés, notamment ceux qui figurent parmi les pays les moins avancés. Les conditions imposées par le FMI et la Banque mondiale ayant contribué à accroître le risque d'instabilité dans les démocraties

/...

nouvelles ou rétablies, il importe de mieux coordonner les politiques des organismes des Nations Unies, dans les domaines économique, social et politique, et les interventions des institutions financières internationales.

32. Dans le cadre des efforts déployés en faveur de la paix, de la démocratie, de la liberté et du développement en Amérique centrale, un sommet écologique sur le développement durable a débuté le jour même à Managua. Les gouvernements participants y concluront une alliance pour le développement durable, dont le principal objectif sera d'élaborer un modèle de développement durable s'inspirant du programme Action 21. Cette alliance constituera la base d'une stratégie régionale de coordination des activités de développement et aura pour objet de compléter et renforcer les instruments existants en matière d'intégration régionale.

33. La croissance et le développement économiques et l'élimination de la pauvreté doivent figurer en tête des préoccupations internationales et le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du développement doit être renforcé. Le projet d'agenda pour le développement offre une base solide sur laquelle l'Organisation pourra définir sa propre contribution à la gestion des politiques internationales de développement et à la coordination des activités des organismes des Nations Unies et des autres institutions multilatérales.

34. M. MINET [Observateur de l'Organisation internationale du Travail (OIT)] dit que si les perspectives d'évolution de l'économie mondiale se sont améliorées, le chômage demeure toutefois un problème préoccupant. Tous les pays cherchent actuellement la réponse à trois questions : comment réaliser une croissance sans inflation, comment faire en sorte que la croissance débouche effectivement sur la création d'emplois, et comment garantir la qualité des emplois créés, c'est-à-dire le respect des droits des travailleurs?

35. Or, les gouvernements, auxquels il appartient au premier chef de répondre à ces questions, ont vu la maîtrise des instruments économiques leur échapper au fur et à mesure de la mondialisation de l'économie. Il importe donc de déterminer si les forces économiques qui dominent le marché mondial suffiront à garantir le progrès social pour tous. Étant donné la nature des marchés, une intervention même très limitée de l'État ne constitue pas le meilleur moyen d'éliminer la pauvreté et de garantir une répartition équitable des fruits du développement. L'action des pouvoirs publics doit être redéfinie à la lumière des réalités nouvelles, compte tenu du fait qu'elles contribuent à créer un climat propice aux meilleurs résultats économiques.

36. Les gouvernements ne devraient pas établir une nette distinction entre politique sociale et politiques économique et financière, mais bien au contraire s'efforcer de les intégrer et de formuler des objectifs sociaux clairs, comme la diminution du taux de chômage à long terme. Pour sa part, l'OIT s'emploie principalement à renforcer la capacité de lancer des initiatives et d'agir des Ministères du travail et de l'emploi, ainsi que des organisations ouvrières et patronales.

37. La coopération actuellement mise au point au niveau international dans les domaines politique et économique ne peut porter de fruits que si elle s'accompagne de politiques et de mesures internationales plus fermes dans le

/...

domaine social. À cet égard, l'intervenant fait observer que la coopération entre l'OIT, la Banque mondiale et le FMI s'est considérablement amplifiée au cours des années. L'examen par l'Assemblée générale d'un agenda pour le développement devrait être l'occasion d'imaginer et d'explorer de nouvelles possibilités de collaboration fructueuse entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions financières internationales. De telles initiatives devraient réunir les responsables des politiques économiques, financières et sociales et offrir le cadre intégré qui guidera l'adoption de politiques nationales et internationales conçues pour résoudre les problèmes actuels de l'économie mondiale.

38. M. HONG Je Ryeong (République populaire démocratique de Corée) dit que la question du développement est étroitement liée à la paix et la sécurité internationales et à l'amélioration du bien-être de l'humanité. Depuis sa création, voici 50 ans, l'Organisation des Nations Unies s'est employée sans relâche à éliminer la pauvreté et la famine dans le monde et à promouvoir le développement économique et social des États Membres; il reste cependant beaucoup à faire pour atteindre ces objectifs. Dans l'économie mondiale, les pays en développement continuent d'occuper une position défavorisée en raison de l'inégalité des termes de l'échange, de la chute des cours des produits de base et de barrières commerciales élevées. La famine, la pauvreté et le chômage privent des millions d'individus de leurs droits humains fondamentaux. Certains pays en développement sont allés jusqu'à adopter des réformes de libéralisation du marché pour développer leur économie; mais un environnement économique injuste les a empêchés d'obtenir des résultats concrets.

39. Dans le passé, l'Organisation des Nations Unies a lancé certaines initiatives visant à aider les pays en développement dans leurs efforts de développement, dont la Stratégie internationale du développement de la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement et la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la Relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement. Il faut cependant promouvoir encore la mise en oeuvre de ces instruments pour que des progrès sensibles soient enfin réalisés.

40. Les problèmes actuels résultent du caractère injuste des relations économiques internationales et conduisent à l'instabilité politique et sociale, menaçant ainsi la paix et la sécurité internationales. Les pays développés devraient en conséquence aider les pays en développement à revitaliser leur croissance et leur développement, notamment en établissant des relations économiques honnêtes et équitables. Il leur faudra pour cela éliminer tous les obstacles juridiques et techniques qui entravent la croissance économique et s'employer sincèrement à résoudre le problème de la dette.

41. La coopération Sud-Sud est un moyen efficace de promouvoir les activités de développement. L'Organisation des Nations Unies doit prendre des mesures concrètes pour encourager et appuyer la coopération économique et technique entre pays en développement. La délégation de la République populaire démocratique de Corée se félicite de la proposition visant à réunir en 1996 une conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud. Par ailleurs, le dialogue Nord-Sud devra reprendre sans tarder afin que tous les pays puissent

/...

s'entendre sur une action concertée aux fins du développement, dans le respect des intérêts et avantages mutuels.

42. L'intervenant accueille avec satisfaction la présentation d'un agenda pour le développement, document qui traduit l'attention que les États Membres apportent à la question du développement. Toutefois, tant que l'économie mondiale continuera d'être dominée par quelques pays développés, aucun document ou résolution, quel qu'il soit, ne permettra de répondre aux préoccupations des pays en développement. Le premier objectif d'un agenda pour le développement doit être de créer des relations économiques favorables aussi bien aux pays développés qu'aux pays en développement. L'intervenant espère que le projet du Secrétaire général sera suivi de propositions constructives, notamment celles contenues dans la Déclaration ministérielle sur un agenda pour le développement publiée en juillet 1994 par le Groupe des 77.

43. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée entretient depuis longtemps des relations de coopération économique avec d'autres pays dans le but de créer une économie nationale autosuffisante. Il a également promulgué plusieurs lois visant à encourager les investisseurs étrangers et à garantir leurs droits et intérêts légitimes, et il continuera à promouvoir une coopération économique et technique internationale fondée sur le respect des principes de la souveraineté et de l'égalité des partenaires ainsi que sur la recherche de leur avantage mutuel.

44. M. PEDROSO (Cuba) dit qu'il faut élargir la portée des travaux de la Deuxième Commission pour y inclure la recherche de solutions politiques à long terme aux problèmes posés par la croissance très rapide de la pauvreté et du sous-développement dans l'hémisphère sud. Cuba s'inquiète qu'après quatre décennies des Nations Unies pour le développement, les pays en développement et, par extension, l'ensemble du monde continuent de se heurter à des problèmes qui n'ont rien perdu de leur gravité. La fin de la guerre froide et d'un danger imminent de conflit nucléaire ne s'est traduite ni par une augmentation du niveau extrêmement bas des ressources allouées aux activités de développement, ni par un début de mise en place des conditions propices à la création d'un climat économique international juste, équitable et mutuellement avantageux.

45. L'intervenant est d'avis, avec les autres délégations, que les engagements contractés en faveur du développement durable lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement n'ont pas été respectés par les pays qui ont le plus contribué à la dégradation de l'environnement mondial. L'absence de mesures appropriées pour donner suite à ces engagements fait planer le doute sur la crédibilité de la Commission du développement durable et sur la capacité de la communauté internationale de faire preuve d'une véritable solidarité pour résoudre les problèmes mondiaux. Le problème fondamental de toutes les stratégies internationales est que conférences et programmes se multiplient sans que des ressources suffisantes soient allouées à l'application de leurs dispositions.

46. Pendant ce temps, dans le monde réel, des centaines de milliers de personnes vivent et meurent dans un cercle vicieux d'appauvrissement perpétuel, dont les activités internationales de développement ne semblent nullement atteindre les causes profondes. La capacité d'action des gouvernements paraît

/...

de plus en plus limitée, tandis que le climat international et les politiques d'ajustement structurel sacrifient les intérêts des groupes sociaux les plus vulnérables.

47. En conséquence, la délégation cubaine estime que l'Agenda pour le développement constitue un document de la plus haute importance et entend l'analyser en détail dès que le rapport du Secrétaire général aura été publié. Comme le Ministre cubain des affaires étrangères l'a indiqué quand il s'est adressé à l'Assemblée générale en séance plénière, il faut veiller à ce que l'agenda ne se substitue pas à d'autres activités importantes de développement dont le succès a été confirmé. Il n'est pas non plus souhaitable d'aller au-delà des dispositions des résolutions pertinentes dans la restructuration des secteurs économique et social du Secrétariat et des organes intergouvernementaux. Il serait par ailleurs malvenu que l'Agenda pour le développement mette en avant une série d'idées ne reflétant pas un consensus de la communauté internationale. Ce document devrait porter principalement sur la technologie, le commerce et les finances, car ce sont les secteurs qui permettent aux pays en développement de s'attaquer énergiquement aux problèmes de la croissance et du développement. Il aidera ainsi ces pays à devenir moins tributaires de l'aide internationale. Alors seulement, il sera possible de ne plus considérer le développement dans une optique paternaliste.

48. S'agissant de la restructuration des secteurs économique et social, il faut éviter toute interprétation partielle et déplacée de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale. Cette dernière constitue le résultat d'un processus qui remonte à l'adoption de la résolution 45/264 et devrait être examinée dans cette optique. L'amélioration de la coordination des activités du système des Nations Unies ne doit pas nuire à l'indépendance et à la mission des différents organes, institutions et programmes.

49. Enfin, la délégation cubaine appuie sans réserve la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

50. M. DOUKAS (Grèce), exerçant son droit de réponse, dit que le représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine, dans son intervention à la 5e séance, n'a pas employé le nom correct de ce pays. Ce nom figure dans la résolution 817 (1993) du Conseil de sécurité, en vertu de laquelle l'État en question a été admis à l'Organisation des Nations Unies et doit être désigné provisoirement, à toutes fins utiles à l'Organisation, sous le nom d'"ex-République yougoslave de Macédoine", en attendant que soit réglée la divergence qui a surgi au sujet de son nom. Or, cette divergence n'a pas été réglée.

51. On ne peut que regretter que l'ex-République yougoslave de Macédoine ait choisi d'utiliser le temps précieux de la Deuxième Commission pour lancer une attaque en règle contre la Grèce. Cette commission n'est pas, en effet, l'instance voulue pour débattre de questions politiques. L'intervenant souhaite toutefois préciser, à titre d'information, que la Grèce a fait tout ce qui était en son pouvoir pour préserver la paix et la sécurité dans la région et qu'elle a offert, officiellement et à maintes reprises, son appui et son assistance économiques à l'ex-République Yougoslave de Macédoine, notamment en lui proposant d'utiliser les ports grecs, à condition toutefois que le Gouvernement

/...

de Skopje renonce à sa politique expansionniste vis-à-vis de la Grèce, politique qui constitue la seule menace grave à la stabilité dans la région.

52. M. DZUNDEV (ex-République yougoslave de Macédoine), exerçant son droit de réponse, dit qu'il a écouté avec intérêt l'intervention du représentant de la Grèce sur les relations entre leurs deux pays et qu'il souhaite apporter quelques précisions. Le représentant de la Grèce a délibérément cherché à embrouiller la question en donnant une nouvelle fois une interprétation erronée de la résolution 817 (1993) du Conseil de sécurité. Le pays de l'intervenant, comme le savent toutes les délégations présentes, y compris celle de la Grèce, s'appelle la "République de Macédoine". Aucune décision ou résolution de l'ONU ne l'oblige à s'abstenir d'employer ce nom. Une telle demande serait contraire au droit international. En conséquence, la délégation de l'intervenant désignera désormais son pays sous le nom de "République de Macédoine", dans le respect le plus strict des dispositions de la résolution 817 (1993) du Conseil de sécurité.

53. En ce qui concerne la décision du Gouvernement grec de ne pas reconnaître à son pays le statut d'État sans littoral, l'intervenant indique que le représentant de la Grèce aurait été mieux avisé – au lieu de défendre la décision de son pays ou d'essayer d'expliquer cette décision, au demeurant illégale au regard du droit international – de saisir l'occasion offerte pour annoncer que le Gouvernement grec compte revenir sur sa décision, comme la communauté internationale, notamment l'Union européenne, attend qu'il le fasse. De toute évidence, la volonté et le courage politiques nécessaires à cet effet n'existent pas encore.

54. L'intervenant rappelle que sa délégation, dans sa précédente intervention, a souligné que la Grèce était responsable des énormes problèmes et dommages dont souffre l'économie de son pays. La meilleure solution pour les deux pays, dans l'intérêt de leurs économies respectives, serait que la Grèce abroge sa décision dans les meilleurs délais. L'intervenant est convaincu qu'à l'avenir, les relations entre les deux pays s'amélioreront et serviront d'exemple pour l'établissement de relations de bon voisinage.

La séance est levée à 19 h 25.